

ANTS et permis moto

Description

Peut-on demander sur ANTS son permis moto, comme il est possible d'effectuer une [demande de carte grise](#) sur le site de l'agence ? ANTS est effectivement l'autorité chargée de délivrer des permis moto. Toutefois, les personnes qui ont passé avec succès les examens prévus ne recevront pas automatiquement cette pièce. Elles doivent en faire la demande sur le site de l'ANTS. Une procédure qui n'est pas toujours simple à appréhender. Pour ne rien laisser au hasard, il convient de bien se renseigner sur la question.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)[Déclarer ma cession de véhicule en ligne](#)

Comment et pourquoi créer un compte sur ANTS pour une demande de permis moto ?

[Créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#) est une **étape incontournable pour se procurer son permis moto**. Les motocyclistes seront amenés à régler des formalités sur cette plateforme à deux reprises pour :

- Obtenir le code NEPH indispensable pour s'inscrire aux épreuves ;
- Demander la production du permis.

Démarches

Pour créer son compte, il suffit de **se rendre à la page d'accueil du site** de l'agence. Celle-ci présente un formulaire pensé à cet effet. Pour mener à bien son inscription, il faudra indiquer son profil (particulier ou autres) à l'aide d'une liste déroulante. Par la suite, il reste à :

- Fournir ses coordonnées ;
- Accepter les conditions d'utilisation en cochant une case ;
- Déposer sa demande d'inscription.

Une fois cette étape franchie, le particulier devra encore **confirmer son inscription en cliquant sur un lien envoyé par courriel**. Cette action permet d'atterrir sur une page permettant de définir le mot de passe, où chacun pourra vérifier ses informations

personnelles.

Accès à l'espace ANTS

Après avoir créé un compte avec succès, il suffira de consulter à nouveau la page d'accueil du site pour s'authentifier. Le demandeur devra alors **saisir son nom d'utilisateur et son mot de passe pour accéder à son espace personnel.**

À quoi sert l'espace ANTS ?

Cet espace, **permet aux particuliers de se procurer ou de remplacer de nombreux documents administratifs** pour ne citer que :

- Permis moto ;
- [Certificat d'immatriculation](#)
- Passeport ;
- [Carte grise](#)

Par ailleurs, **les formalités à accomplir varient en fonction de la nature de la pièce demandée.**

Demande de permis de conduire

Pour demander son [permis moto sur le site de l'ANTS](#), il faut préalablement **s'authentifier pour ensuite accéder à « l'espace conducteur »**. Ceci étant fait, il sera nécessaire d'indiquer la procédure dans laquelle on souhaite se lancer à l'aide des listes déroulantes disponibles.

Par la suite, le requérant devra fournir :

- Une adresse électronique valide ;
- [Les pièces exigées.](#)

En effet, il doit **joindre à son dossier** les éléments suivants:

- Pièce d'identité ;
- [Justificatif de résidence](#)
- [Photo-signature numérique](#) ;
- Copie du certificat d'examen du permis de conduire.

Hormis ces documents, les moins de 21 ans sont également tenus de déposer une

attestation de participation à la journée de défense et de citoyenneté. Les étrangers devront, quant à eux, présenter un titre de séjour ou à défaut une preuve de résidence régulière.

Suivi de l'avancement de la demande de permis

Après avoir envoyé à l'ANTS une demande de permis moto, le requérant pourra toujours [suivre l'état de son avancement](#) depuis l'espace conducteur. Il y trouvera les démarches engagées auprès de cet établissement et pourra y suivre l'instruction de son dossier.

Dans la majorité des cas, il faut **attendre 4 à 5 semaines pour que la demande soit validée**, puis patienter une semaine de plus avant de recevoir le document par courrier à son domicile. Les délais de traitement dépendent de nombreux facteurs.

Consultation du solde de point

Pour consulter le solde de points de leur permis, les automobilistes doivent s'authentifier à l'aide du service [FranceConnect](#) ou en saisissant le :

- Numéro de permis ;
- Code confidentiel.

Ce qu'il faut savoir sur le permis moto

L'ANTS délivre 3 types de permis moto distincts :

- A1 ;
- A2 ;
- A.

Le **permis A1** s'adresse aux personnes âgées de plus de 16 ans et permet de conduire des motocyclettes dont la cylindrée ne dépasse pas 125 cm³. Le **permis A2** est quant à lui réservé à celles qui ont plus de 18 ans. Il donne les moyens de circuler avec une moto d'une puissance maximale de 35 kW. Enfin, grâce au **permis A**, il est possible de rouler avec n'importe quelle moto. Toutefois, il n'est accessible qu'aux :

- Conducteurs de plus de 24 ans ;
- Titulaires d'un permis A2 depuis au moins 2 ans.

Une fois le permis moto reçu, vous pourrez d'ores et déjà entamer les procédures pour obtenir votre [carte grise](#) . Avec la simplification des démarches de titres sécurisés, la demande de certificat d'immatriculation pour une moto se fait désormais en ligne sur le site de l'ANTS ou via [un service en ligne agréé](#) tel que LegalPlace.

FAQ

Quand faut-il régler des formalités sur le site de l'ANTS pour l'obtention de son permis ?

Les particuliers ne sont pas uniquement amenés à se connecter sur le site de l'ANTS après avoir passé avec succès les examens. Ils doivent déjà régler une formalité pour s'inscrire aux épreuves. Même si cette tâche est habituellement confiée à la moto-école, les candidats sont tout de même tenus de créer un compte sur la plateforme de l'agence. Après avoir passé les épreuves, il faut se connecter une seconde fois sur le site de l'agence pour demander la fabrication de son permis.

Comment l'examen du permis moto se passe-t-il ?

L'examen pour l'obtention d'un permis moto se compose d'une :

- Épreuve théorique ;
- Épreuve pratique.

Le premier volet permet d'évaluer les connaissances du candidat concernant le Code de la route et les règles liées à la sécurité routière. Le second se concentre sur ses aptitudes de conduite. Il faudra réussir ces deux épreuves pour obtenir le certificat d'examen de permis de conduire. Cette pièce servira ensuite à demander son permis moto sur le site de l'ANTS.

En combien de jours reçoit-on son permis moto après avoir déposé une demande auprès de l'ANTS ?

Les délais d'attente dépendent principalement du nombre de requêtes traitées.

Toujours est-il qu'il faut patienter pendant 6 semaines en moyenne. Dans un premier temps, il sera nécessaire d'attendre que la demande soit validée sur le site de l'ANTS. Par la suite, le demandeur devra encore patienter avant de recevoir le permis dans sa boîte aux lettres.

Quelles sont les autres pièces indispensables pour pouvoir conduire librement une moto ?

Hormis son permis de conduire, le motocycliste doit toujours garder sur lui :

- Le certificat d'immatriculation de sa motocyclette (carte grise) ;
- Une attestation d'assurance.

Le contrôle technique n'étant pas obligatoire en France, la présentation d'un document prouve que le véhicule répond aux prescriptions techniques en vigueur. Si le principal concerné n'est pas en mesure de fournir l'un de ces documents lors d'un contrôle routier, il s'expose à une peine d'amende.